



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 11 MARS 2019

Le onze mars deux mil dix neuf, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2019

**PRESENTS :** M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET, Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM. DAVIGHI, BRULÉ, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNÉ, M. DOULUT, Mme GUTIERREZ, M. SABATINO, Mme CAVAL.

**ABSENTS :**

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

### DÉLIBÉRATION N° 012/2019

**OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR M. MICHEL GRANSART**

Le maire de CASTELCULIER expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le maire de CASTELCULIER le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,  
Après présentation du compte de gestion,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 dresse par m. michel gransart, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



## DÉLIBÉRATION N° 013/2019

### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal, après présentation du compte administratif 2018 par le vice-président de la commission des finances

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 977 891,00
	Réalisé :	1 334 107,96
	Reste à réaliser :	479 580,00
Recettes	Prévu :	1 977 891,00
	Réalisé :	825 314,47
	Reste à réaliser :	556 378,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 140 739,00
	Réalisé :	2 252 505,10
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 140 739,00
	Réalisé :	3 141 911,90
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-508 793,49
Fonctionnement :	889 406,80
Résultat global :	380 613,31

## DÉLIBÉRATION N° 014/2019

### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 11 mars 2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	208 074,31
- un excédent reporté de :	681 332,49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	889 406,80
- un déficit d'investissement de :	508 793,49
- un excédent des restes à réaliser de :	76 798,00
Soit un besoin de financement de :	431 995,49

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	889 406,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	431 995,49
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	457 411,31

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	508 793,49
---	------------



## DÉLIBÉRATION N° 015/2019

### OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR M. MICHEL GRANSART – ATELIER-RELAIS

Le maire de CASTELCULIER expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le maire de CASTELCULIER le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,  
Après présentation du compte de gestion,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 dresse par m. michel gransart, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## DÉLIBÉRATION N° 016/2019

### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ATELIER-RELAIS

Le conseil municipal, après présentation du compte administratif 2018, par le vice-président de la commission des finances

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	51 013,00
	Réalisé :	51 012,13
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	51 013,00
	Réalisé :	34 582,20
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	30 716,00
	Réalisé :	13 355,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	30 716,00
	Réalisé :	30 717,27
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-16 429,93
Fonctionnement :	17 362,16
Résultat global :	932,23



## DÉLIBÉRATION N° 017/2019

### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – ATELIER-RELAIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 11 mars 2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	16 431,13
- un excédent reporté de :	931,03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	17 362,16
- un déficit d'investissement de :	16 429,93
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	16 429,93

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	17 362,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	16 429,93
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	932,23
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	16 429,93

## DÉLIBÉRATION N° 018/2019

### OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR M. MICHEL GRANSART – SCENOVISION

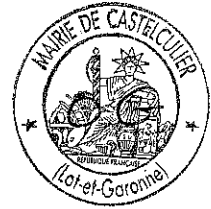
Le maire de CASTELCULIER expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le maire de CASTELCULIER le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,  
Après présentation du compte de gestion,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 dresse par m. michel gransart, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



## DÉLIBÉRATION N° 019/2019

### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SCENOVISION

Le conseil municipal, après présentation du compte administratif 2018 par le vice-président de la commission des finances

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	42 400,00
	Réalisé :	42 400,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	42 400,00
	Réalisé :	20 700,00
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	120 881,00
	Réalisé :	97 092,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	120 881,00
	Réalisé :	119 946,38
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-21 700,00
Fonctionnement :	22 853,60
Résultat global :	1 153,60

## DÉLIBÉRATION N° 020/2019

### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – SCENOVISION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 11 mars 2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

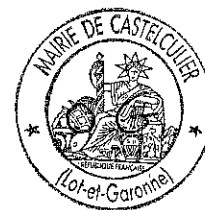
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	21 471,73
- un excédent reporté de :	1 381,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22 853,60
- un déficit d'investissement de :	21 700,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	21 700,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	22 853,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	21 700,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 153,60
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	21 700,00



## DÉLIBÉRATION N° 021/2019

### OBJET : CHANTIERS CITOYENS 2019 – RÉTRIBUTION ACCORDÉE AUX JEUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le concept des « chantiers citoyens ». Il s'agit d'opérations, portées par des collectivités territoriales ou des services déconcentrés de l'Etat, permettant à des adolescents (14 à 17 ans) de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

Ces chantiers s'inscrivent notamment dans le cadre des politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion, et sont financés par l'Agglomération d'Agen et la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne. Ils contribuent notamment :

- à faire découvrir aux jeunes le milieu du travail dans une Commune,
- à renforcer le lien social et la solidarité au sein du groupe, avec les intervenants et les Castelfondais,
- à les impliquer dans la vie communale.

Pour l'année 2019, trois périodes d'une semaine sont prévues :

- Vacances de printemps : du 15 au 19 avril 2019,
- Vacances d'été : du 29 juillet au 2 août 2019,
- Vacances d'été : du 26 au 30 août 2019.

Ces trois chantiers citoyens seront organisés le matin en liaison avec le Service Technique, et les après-midi des activités de loisirs seront proposées à tous les jeunes. Pour chaque session de chantier citoyen un maximum de 8 jeunes seront acceptés.

A l'issue de ces chantiers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à chaque participant la somme de 10 € par jour.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de:**

- se prononcer favorablement à l'organisation de trois chantiers citoyens durant l'année 2019,
- autoriser le versement de la somme de 10 € par jour et par participant aux chantiers citoyens,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



## **DÉLIBÉRATION N° 022/2019**

### **OBJET : MARCHÉS GOURMANDS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le vif succès remporté par les marchés gourmands organisés au cours des dernières années et expose l'intérêt de renouveler ces animations en 2019, dans le cadre des manifestations estivales.

Monsieur le Maire propose trois dates pour l'année 2019, les jeudis 27 juin, 25 juillet et 29 août.

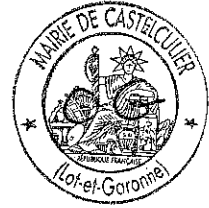
Il précise que ces trois marchés gourmands seront essentiellement réservés aux producteurs exploitants pour la vente directe des marchandises, aux commerçants du village ainsi qu'aux artisans d'art et que les droits d'occupation du domaine public sont accordés gracieusement aux exposants.

Il précise également que divers organismes seront au préalable consultés :

- Le Service Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
  - La Chambre des Métiers du Lot-et-Garonne
  - La Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
  - La Direction Départementale des Services Vétérinaires
- et qu'un arrêté municipal entérinant l'organisation de ces marchés sera pris.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le déroulement des trois marchés gourmands Place de la mairie, les jeudis 27 juin 2019, 25 juillet 2019 et 29 août 2019 en soirée, et d'attribuer gracieusement un emplacement pour chaque exposant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter l'ensemble des organismes concernés par l'organisation de ces marchés
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant aux marchés des jeudis 27 juin, 25 juillet et 29 août 2019.



## **DÉLIBÉRATION N° 023/2019**

### **OBJET : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DÉPARTEMENTAL ENR-MDE (ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE)**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Fort de son expérience au sein du Groupement de Commandes régional pour l'achat d'énergie, le SDEE 47 a décidé de créer un Groupement de Commandes départemental dédié aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie.

Ce groupement permettra d'améliorer l'efficacité technique et économique de ces achats.

Il serait ouvert aux personnes morales suivantes :

- Personnes morales de droit public (collectivité territoriale, EPCI, syndicat mixte, établissement public...)
- Sociétés d'Economie Mixte
- Organismes d'habitations à loyer modéré
- Etablissements d'enseignement privé
- Etablissements de santé privés
- Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...).

Quelques exemples d'actions : isolation des combles, achat de véhicules électriques...

Le SDEE 47 sera le coordonnateur du groupement pour l'ensemble des membres.

Le coordonnateur pourra être indemnisé de l'exercice de ses fonctions par les autres membres du groupement pour les frais occasionnés en termes de personnel et de matériel. Préalablement à l'accord de participation à chaque procédure de marché public ou d'accord-cadre, une estimation sera établie par le coordonnateur et adressée aux membres du groupement.





La participation forfaitaire de chacun des membres du groupement sera répartie entre les membres selon les règles définies préalablement au lancement de chaque consultation.

Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres soit celle du coordonnateur, soit du SDEE 47.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix dans le cadre de la commande publique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que le Sdee 47 sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune au regard de ses besoins propres,

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

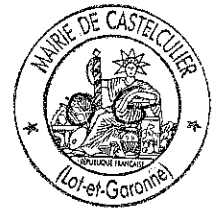
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Castelsulier au groupement de commandes ENR-MDE en Lot-et-Garonne pour une durée illimitée ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement ci-jointe et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement ;
- **APPROUVE** que le SDEE 47 soit coordonnateur du groupement et avance notamment les frais liés aux procédures de marchés ou d'accords-cadres ;
- **APPROUVE** que la Commission d'Appel d'offres du groupement soit celle du SDEE 47 ;



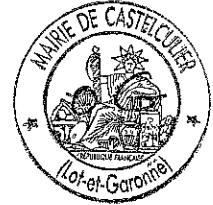
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour décider de la participation de la commune à un marché public ou un accord-cadre lancé dans le cadre du groupement ;
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'Association des Parents d'élèves organise un vide grenier le dimanche 17 mars à la salle des fêtes.
- Lettre de remerciements de l'association FOOT FIVE ACADEMY pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 €, pour son projet relatif au développement d'activités sportives pour les enfants valides ou différents (physique, sensoriel, psychique ou mental).
- L'association ECLIPSIE demande une subvention exceptionnelle pour une représentation à BARCELONE. Le Conseil Municipal accepte cette demande, après en avoir débattu, à hauteur de 150 €, l'association représentant CASTELCULIER à l'étranger et étant toujours volontaire pour participer aux diverses manifestations de la Commune. Cette décision sera entérinée lors du vote du Budget Primitif 2019.
- L'association du Comité des fêtes invite les élus à une présentation des festivités du 3, 4 et 5 mai le mardi 12 mars à 18 h 30 au Club du 3° âge, Mme BATTISTUZZI sera présente.
- **POINT SUR LA CYBER ATTAQUE** : Monsieur le Maire rappelle que la Mairie de Castelsculier a été victime d'une cyber attaque durant la nuit du 6 février dernier. Les services de la Mairie, et en particulier le service administratif a fortement été impacté dans son travail durant plusieurs jours. Fort heureusement, en 2018 nous avons signé un contrat de maintenance avec un prestataire informatique ce qui nous a permis de rétablir au plus vite et au mieux l'informatique à la Mairie, et n'engendrera pas de frais supplémentaires. Cependant, fort de cette expérience nous avons rencontré le CDG 47 et Contact informatique pour se prémunir des attaques futures. Des devis sont en cours pour accroître nos sauvegardes, et des bonnes pratiques seront à instaurer (changement de mots de passe plus souvent...).



- **SIVU CENTRE AÉRÉ DE ST FERREOL** : Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commune de Lafox souhaite adhérer au SIVU, ce qui suppose notamment la modification des statuts. Les communes membres du SIVU sont favorables à cette adhésion mais une discussion est en cours sur les voix qui seraient détenues par chaque commune. Aujourd'hui chaque commune dispose de 2 voix, mais dans le projet qui a été présenté ce nombre de voix serait fonction du nombre d'habitants, ce qui ne convient pas à l'ensemble des Communes du SIVU. Les Maires des communes concernées se sont rencontrés récemment, et il semblerait qu'un consensus soit trouvé : le nombre de délégués et de voix serait inchangé, sauf pour les décisions importantes pour lesquelles un vote à l'unanimité serait requis.
- **FILM PÉRIVISION 2019** : Monsieur le Maire propose que cette année le film soit axé sur la vie de nos associations communales et sur les 2 inaugurations à venir (aménagement de la RD 813 et réfection de l'avenue Jean Monnet et de la place de la mairie). Les membres du Conseil Municipal acquiescent.
- **SITE TOURISTIQUE VILLASCOPIA** : Un séminaire s'est récemment tenu sous la conduite de M. François PERROY d'EMOTIO TOURISME, spécialiste et expert en tourisme, pour réfléchir sur une manifestation phare à VILLASCOPIA. Monsieur le Maire, Corinne BARTHE, Jérôme FILLOL d'ACTOUR 47, Danielle PETIT et Laurie PELISSIE étaient membres de ce séminaire
- **GRAND DÉBAT NATIONAL**: A mi parcours les communes ont été invitées à amener à la Préfecture les contributions des citoyens pour le Grand Débat National. Le Maire s'est rendu à cette réunion avec l'Association des Maires du Lot-et-Garonne.
- **ELECTIONS** : pour rappel, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Le planning pour le dimanche 26 mai sera remis le lundi 08 avril prochain, date du Conseil Municipal pour le vote du budget et invite les conseillers à se rapprocher de Nicole pour le planning s'ils le souhaitent.
- **CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ** : Elle est à destination des jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale de la Commune. Le Maire et le Conseil Municipal recevront les jeunes le vendredi 29 mars 2019, à 19h00, à la Mairie où seront rappelés les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique. Un courrier du Maire sera envoyé à chaque jeune.
- Séminaire des élus se déroulera le samedi 18 mai 2019



**Invitation :**

- Invitation par Monsieur Pierre CAMANI, Président du Conseil Départemental et le Colonel Patrice CHABOT, Commandant du 48° RT pour cérémonie de dissolution du Groupement de Transmission Léopard BARKHANE le jeudi 14 mars 2019 à 10 h 30 à l'Hôtel du Département suivie d'un cocktail, Roland DOULUT sera présent et représentera la Commune.
- Nuits d'été : entre le 18 juillet et le 1<sup>er</sup> août, 1<sup>ère</sup> réunion le lundi 25 mars à 18 h 00 à la salle des fêtes de SAUVETERRE ST DENIS, Régine BEDIN sera présente et représentera la Commune.
- Comité de Jumelage : assemblée générale le samedi 30 mars à 18 h 30 à la mairie + soirée Italienne à VILLASCOPIA spectacle cabaret entrée 10 €.
- AGS TENNIS : Invitation finale tournoi au complexe sportif le samedi 13 avril 2019 à partir de 17 H.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 30. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 12/2019 à 23/2019.**